



indemnités de licenciement pour liquidation de l'entreprise

Par **mamie111**, le **11/08/2011 à 16:01**

bonjour

ma fille de 23 ans risque d'être licenciée car son entreprise va être mis en liquidation judiciaire , en plus des indemnités du pôle emploi a-t-elle droit à des indemnités de licenciement ?
merci

Par **P.M.**, le **11/08/2011 à 18:55**

Bonjour,

Tout dépend de l'ancienneté de la salariée dans l'entreprise pour l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement...

Par ailleurs, elle aura droit à l'indemnité de congés payés pour ceux non pris et à l'indemnité de préavis même si elle ne peut pas l'effectuer en raison de la fermeture définitive de l'entreprise...

Par **mamie111**, le **11/08/2011 à 21:03**

MERCI

cela fait 3 ans qu'elle est dans l'entreprise

Par **P.M.**, le **11/08/2011 à 21:27**

Donc, pour l'indemnité légale de licenciement, elle est de 1/5° de mois de salaire par année de présence mais celle prévue à la Convention Collective applicable peut être plus favorable...